



## Réunion de dialogue social du jeudi 9 mai 2019

---

Vos représentants SJA :

**Robin Mulot (président)**

**Yann Livenais (vice-président)**

**Xavier Jégard (secrétaire général)**

- **Point d'informations générales**

M. Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat, a ouvert la séance en rappelant la particulière acuité des enjeux des mois à venir (annonces du président de la République, suites des rapports Massias et Gazagnes).

- **Promotions et nominations des chefs de juridiction**

Le choix du thème principal revenait à l'USMA, qui a décidé de traiter des promotions et des nominations des chefs de juridiction.

L'USMA souhaiterait que les listes d'aptitude soient proposées par le CSTACAA et estime que la proposition du groupe de travail « carrière » aux termes de laquelle une formation restreinte du CSTACAA recevrait les candidats ne doit pas être mise en œuvre car elle empêcherait la transparence. Elle propose que le CSTACAA opère une présélection des candidats, ce qui permettrait de ne pas court-circuiter les chefs de juridiction.

Vos représentants ont rappelé que le SJA est favorable à la proposition du GT « carrière » relative à un comité restreint du CSTACAA. Ils estiment que le travail de sélection des candidatures et d'instruction, notamment d'audition des candidats, ne peut revenir qu'au service gestionnaire. Ils ont rappelé qu'il convient également d'avoir une réflexion plus globale sur la durée de la carrière, laquelle peut encore être longue pour certains promus.

S'agissant du concours d'un intervenant extérieur spécialiste des ressources humaines, vos représentants SJA ont rappelé l'absence d'opposition de principe à une telle intervention pour auditionner les candidats à la présidence d'un tribunal administratif, mais que nous sommes attachés à une plus grande collégialité dans cette procédure, à une plus grande transparence envers les candidats et membres du conseil supérieur, et enfin à ce que les appréciations de l'intervenant ne soient en rien dirimantes, ce que le secrétaire général adjoint a confirmé.

Vos représentants SJA ont rappelé également l'utilité de s'adjoindre un regard extérieur sur les candidatures aux emplois de chefs de juridiction, eu égard aux fonctions d'encadrement supérieur qu'exercent essentiellement ces derniers, et que le « vivier » des chefs de juridiction (cycle de formation), s'il ne doit pas être la seule voie d'accès à l'exercice de ces fonctions, doit également permettre aux intéressés d'évaluer et, le cas échéant, de développer leurs capacités à être chef de juridiction.

- **Établissement au tableau d'avancement au grade de président**

Concernant les promotions au grade de président, l'USMA déplore le manque de transparence dans le choix et, dans le même temps, un excès de transparence, les chefs de juridiction se plaignant que tout ne peut pas être communiqué aux collègues.

Le secrétaire général du Conseil d'Etat estime qu'il est préférable que le travail de préparation, lourd, soit fait par le service plutôt que par une formation restreinte du conseil supérieur et que le contrôle et l'établissement reviennent au CSTACAA. Le SGTACAA a rappelé le travail de sélection effectué par le service gestionnaire. Il a ajouté que le délai est extrêmement contraint et que la proposition de tableau d'avancement faite par le service est discutée par les membres du CSTACAA.

L'USMA a déploré le manque de transparence de la procédure, qui peut donner l'impression d'un clientélisme de la part des organisations syndicales.

Le SGTACAA a rappelé que les critères de sélection sont connus et que les élus ont accès aux dossiers des candidats.

Vos représentants SJA ont demandé, à tout le moins, s'il était envisageable de mettre en place une réunion préparatoire en amont du CSTACAA, comme cela est pratiqué dans de nombreuses CAP. Le SGTACAA a réservé un bon accueil de principe à cette demande et le sujet pourra être discuté entre celui-ci et les membres élus du CSTACAA.

L'USMA a conclu sur la procédure de recrutement des maîtres des requêtes au CSTACAA, qu'elle estime opaque.

- **Décharges d'activité / congés et compte personnel de formation**

L'USMA a demandé la diffusion d'un guide de bonnes pratiques, concernant les droits à décharge d'activité pour formation.

Les deux organisations syndicales ont rappelé que les obstacles principaux à la formation des magistrats sont, d'une part, leur localisation au CFJA et, d'autre part, l'absence de droit effectif à décharge de dossier, notamment pour les rapporteurs publics.

Le SGTACAA est convenu de l'existence de difficultés structurelles s'agissant de la formation des rapporteurs publics. Il a ajouté qu'il existe des possibilités dans les chambres pour que l'organisation tienne compte d'une formation d'un rapporteur public afin d'alléger le rôle correspondant et qu'il revient au président de chambre de prendre toute disposition utile.

Vos représentants SJA ont en outre souhaité revenir sur la position du gestionnaire consistant à ne pas faire bénéficier les magistrats administratifs du compte personnel de formation, contrairement au droit commun de la fonction publique. Au-delà des stricts aspects juridiques et notamment d'égalité de traitement, vos représentants ont attiré l'attention du secrétaire général du Conseil d'Etat, qui s'est engagé à examiner la question, sur les différences entre les dispositifs et l'intérêt des magistrats de pouvoir bénéficier des deux.

Les deux organisations syndicales ont déploré l'hétérogénéité des pratiques dans les juridictions concernant les retours de congés de maternité ou de longs congés maladie. Il a également été déploré que de nombreuses juridictions ne prévoient rien de particulier pour les permanences des magistrats à temps partiel.

Le SJA a rappelé qu'il siège au sein d'un groupe de réflexion dédié et qu'il formulera par son représentant des propositions à ce sujet.

- **Suites des groupes de travail « carrière » et « information, consultation, concertation »**

Vos représentants SJA, dont la demande de tenue de réunions de suivi dédiées à la mise en œuvre des propositions desdits groupes a été acceptée sur le principe par le secrétariat général, ont demandé un calendrier des ces réunions de suivi et de savoir quelles seraient les mesures retenues. L'USMA a pour sa part, demandé la mise en place de groupes de travail dédiés chargés de suivre la mise en œuvre de ces mesures.

Les secrétaires généraux, qui se sont dit favorables à des réunions dédiées, ont indiqué qu'elles seront rapidement programmées, à l'issue de la réflexion actuellement menée au Conseil d'Etat sur les propositions des groupes de travail.

Le SGTACAA a précisé que les rapports sont denses et que le secrétariat général est encore au stade de la réflexion.

Le secrétaire général est revenu sur la décision du Conseil constitutionnel invalidant l'assouplissement des incompatibilités et le travail du Conseil d'Etat pour développer les possibilités de mobilité, y compris en province. Vos organisations syndicales ont rappelé leur opposition à une suppression pure et simple de cette mobilité.

- **Applications informatiques**

Le secrétaire général adjoint a rappelé que les organisations syndicales ont été reçues par la DSI pour que soient présentés les projets d'évolutions informatiques et souhaité recueillir le sentiment du SJA et de l'USMA.

Vos représentants SJA ont exprimé une inquiétude quant au respect du rôle de chacun : la facilitation apportée par les outils informatiques ne doit pas conduire à ce que les magistrats effectuent directement les mesures d'instruction à la place du greffe.